

RENTRÉE SCOLAIRE

2018 – 2019

INFORMATION AFFAIRES SCOLAIRES

ENFANTS SCOLARISÉS SUR VEMARS :

La fiche de sécurité 2018-2019, **transmises aux enfants par le biais des écoles élémentaire et maternelle**, est à retourner en **MAIRIE** pour le lundi 18 juin 2018 dûment remplie, signée par les parents, accompagnée de :

- copie du carnet de vaccination de l'enfant
- copie d'un justificatif de domicile de – 3 mois
- copie de l'avis d'imposition 2017 sur revenus 2016
- d'une photo d'identité

Les inscriptions aux services (accueil périscolaire – restauration scolaire- étude) devront être renseignées **directement par les parents sur le portail Famille**, à l'aide des identifiants et mot de passe qui ont été remis à l'ensemble des familles, **au plus tard le 23 Août 2018** pour la rentrée de septembre 2018.

IMPORTANT : Nous vous rappelons que chaque information concernant la famille et l'enfant devra être vérifiée et, le cas échéant, complétée (adresse courriel indispensable pour la notification des factures) voire modifiée.

~~~~~

### **NOUVELLES INSCRIPTIONS :**

**Pour les enfants nouvellement arrivés sur la commune, un dossier d'inscription est à retirer en mairie aux jours et horaires d'ouverture (sauf le samedi matin) auprès du service des Affaires Scolaires ou de l'accueil.**